

Convocation du 09.11.2023

Conseillers en exercice: 14 Présents : 8 Votants : 8 + 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt trois, le vingt trois du mois de novembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle de Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur CAUCHY Emmanuel, Maire.

Etaient Présents : **CAUCHY Emmanuel, CRESPEAU Martial, ROSAY Laëtitia, CORUBLE Jérôme, PICARD Philippe, LEROND Isabelle, DELBROUCK Jean, GRANCHER Sébastien** Formant la majorité des membres en exercice

Excusés et représentés : **DESAUBRY Maud** donnant pouvoir à **CAUCHY Emmanuel**

MARTINEZ Florence donnant pouvoir à **ROSAY Laëtitia**

HEBERT DE BEAUVOIR C- Henri donnant pouvoir à **CRESPEAU Martial**

Excusée : **MABILLLE Brigitte**

Absentes : **BOUVAERT Florence**

MAHIEU Justine

Monsieur CRESPEAU Martial a été élu secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adoptent le compte-rendu de la séance en date du 19 octobre 2023 transmis aux élus par voie dématérialisée.

VOTANTS : 8 + 3 pouvoirs POUVOIRS : 3 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 8+3 POUVOIRS

Il est procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :

AVENANT 1 des travaux - Marché public «Travaux d'aménagements urbains »

Considérant

- la délibération 1 en date du 14.06.2021 relative au marché de travaux d'aménagements urbains,
- le marché conclu entre la Commune et la Société GAGNERAUD Construction (cf acte d'engagement visé le 15.06.2021) d'un montant de 225 571.78 HT soit 270 686.14 € TTC,
- le Code de la Commande Publique,

Monsieur CAUCHY Emmanuel, Maire, précise que des travaux s'avèrent complémentaires pour mener à bien ce projet nécessitant de passer un avenant au marché initial supérieur à 5 % du montant du marché initial ;

la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 16.11.2023 à 10 h en Mairie et a validé cet avenant présenté par la Société GAGNERAUD (cf devis TPB23.233 indice 2) à savoir la réalisation de chaussée supplémentaire, les bordures, la signalisation, l'assainissement et les eaux pluviales d'un montant de **50 216.98 €HT soit 60 260.38 € TTC**. Les caractéristiques techniques et financières de cet avenant sont présentées aux membres du Conseil Municipal,

Après échanges de vues, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, au vu des conclusions favorables de la Commission d'Appel d'Offres :

- ➔ décide d'approuver l'avenant N° 1 d'un montant de 50 216.98 €HT soit 60 260.38 € TTC (cf devis TPB23.233 indice 2) supplémentaire au marché initial de ce lot VOIRIE RÉSEAUX DIVERS (d'un montant de 225 571.78 €HT soit 270 686.14 € TTC) ; élevant le montant total (+ 22.26 %) à 275 788.76 €HT soit 330 946.52 € TTC,
- ➔ autorise Monsieur le Maire à viser cet avenant N°1 (devis TPB23.233 indice 2) avec la Société GAGNERAUD Construction d'un montant de 50 216.98 € HT soit 60 260.38 € TTC dans le cadre du marché de travaux pour la réalisation de travaux urbains lot 1 Voirie Réseaux Divers.

Ces dépenses seront imputées au Budget Section Investissement Programme Lotissement opération d'équipement.

VOTANTS : 8 + 3 pouvoirs POUVOIRS : 3 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 8+3 POUVOIRS

AVENANT 2 Maîtrise d'œuvre marché « Travaux d'aménagements urbains »

Considérant

- le marché public de travaux d'aménagement urbains entre la Commune et la Société GAGNERAUD Construction d'un montant de 225 571.78 HT soit 270 686.14 € TTC,
- le contrat de Maîtrise d'œuvre relatif à ces travaux,
- la nécessité d'engager des travaux complémentaires à savoir la réalisation de chaussée supplémentaire, les bordures, la signalisation, l'assainissement et les eaux pluviales d'un montant de 50 216.98 € HT soit 60 260.38 € TTC.

Au vu de la validation de cet avenant, il est proposé aux membres d'ajuster les honoraires de maîtrise d'œuvre correspondants à 6 % de ce montant **3 013.02 € HT soit 3 615.62 € TTC.**

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal,

- ➔ valident le montant complémentaire de rémunération de la maîtrise d'œuvre fixé à **3 013.02 € HT / 3 615.62 € TTC,**
- ➔ ces honoraires viennent s'ajouter au montant du marché initial de maîtrise d'œuvre 13 534.07 € T soit 16 241.17 € TTC soit au total 16 547.09 € HT / 19 856.79 € TTC,
- ➔ autorisent Monsieur le Maire à viser cet avenant N°2 de Maîtrise d'œuvre avec le bureau d'Etudes EUCLYD EUROTOP d'un montant de **3 013.02 € HT / 3 615.62 € TTC** TTC dans le cadre du marché de travaux pour la réalisation de travaux urbains lot 1 Voirie Réseaux Divers.

Ces dépenses seront imputées au Budget Section Investissement Programme Lotissement opération d'équipement.

VOTANTS : 8 + 3 pouvoirs POUVOIRS : 3 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 8+3 POUVOIRS

PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

AVANT PROJET 2024 CLE 3 CLE DU PAYS DE CAUX

Renforcement réseaux + Eclairage Public (réf dossier AVP-M5390-1-1-2)

Monsieur CAUCHY Emmanuel, Maire, fait part de la réception d'un avant-projet de programme de travaux de renforcement de réseaux et d'éclairage public référencé AVP-M5390-1-1-2 et en présente les principales caractéristiques techniques et financières :

dont le montant prévisionnel total s'élève à 626 451.65 € TTC pour lequel la Commune participera à hauteur de **73 243.17 €** :

RENFORCEMENT DE RESEAUX

Réseaux électriques

- Etablissement de 90 ml de réseau souterrain basse tension AI 3x95mm²+N,
- Etablissement de 553 ml de réseau souterrain basse tension AI 3x150mm²+N,
- Etablissement de 355 ml de réseau souterrain basse tension AI 3x240mm²+N,
- Etablissement de 743 ml de réseau souterrain haute tension AI 3x150mm²,
- Pose 1 poste HTA/BT de type PAC équipé d'un transformateur 250 kVA

Réseau éclairage public

- Etablissement de 647 ml de réseau souterrain d'éclairage public de type 4x10²Cu

Génie civil de télécommunication (convention A)

- Mise en souterrain du réseau de télécommunication dans le cadre du renforcement de réseau électrique (546ml)

Financement de cette opération

Nature des travaux	Montant travaux	Participation SDE		Reste à financer par la Commune	
Réseaux électriques					
Subventionnable HT	380 500.00 €	100 %	380 500.00 €	0 %	0.00 €
TVA	76 100.00 €	100 %	76 100.00 €	0 %	0.00 €
Réseau d'éclairage public					
Subventionnable HT	34 690.00 €	100 %	34 690.00 €	0 %	0.00 €
TVA (récupérée via FCTVA)	6 938.00 €	0 %	0.00 €	100 %	6 938.00 €
Génie civil de télécommunication (convention A)					
Subventionnable HT	51 500.00 €	30 %	15 450.00 €	70 %	36 050.00 €
TVA	10 300.00 €	100 %	10 300.00 €	0 %	0.00 €
TOTAL TTC			517 040.00 €		42 988.00 €

PROGRAMME : ECLAIRAGE PUBLIC

Eclairage public

➤ Pose de 20 mâts cylindro-conique de 7 mètres équipés de 1 lanterne LED Watts montées

Financement de cette opération

Nature des travaux	Montant travaux	Participation SDE		Reste à financer par la Commune	
Eclairage public					
EP éligible à la MDE	14 000.00 €	80 %	11 200.00 €	20 %	2 800.00 €
EP hors MDE	38 413.04 €	65 %	24 968.48 €	35 %	13 444.56 €
Non Subventionnable HT	2 940.00 €	0 %	0.00 €	100 %	2 940.00 €
TVA (récupérée via FCTVA)	11 070.61 €	0 %	0.00 €	100 %	11 070.61 €
TOTAL TTC			36 168.48 € €	30 255.17 €	

MDE : programme de maîtrise de la demande d'énergie qui regroupe l'ensemble des travaux sur un réseau d'éclairage public existant et qui permet de réduire la consommation d'énergie électrique.

Financement global de cette opération

Participation SDE**	Reste à financer par la Commune HERICOURT EN CAUX
553 208.48 €	73 243.17 €

Montant total de l'opération TTC	626 451.65 €
---	---------------------

** la participation du SDE76 comprend le concours du Conseil Départemental qui met une partie du produit de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à sa disposition.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

➔ adoptent le projet de travaux d'Eclairage Public référencé Renfo+EP-2022-0-76355-M5390-1-1-2 désigné Rue Paul Cauchy la Valette dont le montant prévisionnel s'élève à 626 451.65 € et pour lequel la Commune participera à hauteur de 73 243.17 €

➔ décident l'inscription cette dépense d'investissement au Budget prévisionnel 2024 pour un montant de 73 243.17 € €

➔ sollicitent les services du Syndicat Départemental d'Energie de programmer ces travaux dès que possible,

➔ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

VOTANTS : 8 + 3 pouvoirs POUVOIRS : 3 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 8+3 POUVOIRS

PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

AVANT PROJET 2024 CLE 3 CLE DU PAYS DE CAUX

Effacement de réseaux + Eclairage public (réf dossier AVP-M3038-2-1-2)

Monsieur CAUCHY Emmanuel, Maire, fait part de la réception d'un avant-projet de programme de travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public référencé AVP-M3038-2-1-2 et en présente les principales caractéristiques techniques et financières :

dont le montant prévisionnel total s'élève à 160 911.73 € TTC pour lequel la Commune participera à hauteur de **55 393.56 €** :

EFFACEMENT DE RESEAUX

Réseaux électriques

➤ Dépose de 153 ml de réseau aérien basse tension Al 3x70mm²+N,

➤ Etablissement de 238 ml de réseau souterrain basse tension Al 3x150mm²+,

Réseau éclairage public

➤ Etablissement de 414 ml de réseau souterrain d'éclairage public de type 4x10²Cu

Génie civil de télécommunication (convention B)

➤ Mise en souterrain du réseau de télécommunication dans le cadre de l'effacement de réseau électrique (258 ml)

Financement de cette opération

Nature des travaux	Montant travaux	Participation SDE		Reste à financer par la Commune	
Réseaux électriques					
Subventionnable HT	60 760.00 €	75 %	45 570.00 €	25 %	15 190.00 €
TVA	12 152.00 €	100 %	12 152.00 €	0 %	0.00 €
Réseau d'éclairage public					
Subventionnable HT	31 900.00 €	75 %	23 925.00 €	25 %	7 975.00 €
TVA (récupérée via FCTVA)	6 380.00 €	0 %	0.00 €	100 %	6 380.00 €
Génie civil de télécommunication (convention A)					
Subventionnable HT	13 020.00 €	30 %	3 906.00 €	70 %	9 114.00 €
TVA	2 604.00 €	0 %	0.00 €	0 %	2 604.00 €
TOTAL TTC			85 553.00 €		41 263.00 €

PROGRAMME : ECLAIRAGE PUBLIC

Eclairage public

- Pose de 20 mâts cylindro-conique de 7 mètres équipés de 1 lanterne LED Watts montées

Financement de cette opération

Nature des travaux	Montant travaux	Participation SDE		Reste à financer par la Commune	
Eclairage public					
EP éligible à la MDE	9 977.64 €	80 %	7 982.11 €	20 %	1 995.53 €
EP hors MDE	18 435.47 €	65 %	11 983.06 €	35 %	6 452.41 €
TVA (récupérée via FCTVA)	5 682.62 €	0 %	0.00 €	100 %	5 682.62 €
TOTAL TTC			19 965.17 €		14 130.56 €

MDE : programme de maîtrise de la demande d'énergie qui regroupe l'ensemble des travaux sur un réseau d'éclairage public existant et qui permet de réduire la consommation d'énergie électrique.

Financement global de cette opération

Participation SDE**	Reste à financer par la Commune HERICOURT EN CAUX
105 518.17 €	55 393.56 €

Montant total de l'opération TTC	160 911.73 €
---	---------------------

** la participation du SDE76 comprend le concours du Conseil Départemental qui met une partie du produit de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à sa disposition.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

➔ adoptent le projet de travaux d'Eclairage Public référencé effacement réseaux+EP-2019-0-76355-M3038-2-1-2 désigné Rue Paul Cauchy dont le montant prévisionnel s'élève à 1 001 698.80 € et pour lequel la Commune participera à hauteur de 55 393.56 € TTC

➔ décident l'inscription cette dépense d'investissement au Budget prévisionnel 2024 pour un montant de 55 393.56 € TTC

➔ sollicitent les services du Syndicat Départemental d'Energie de programmer ces travaux dès que possible,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

VOTANTS : 8 + 3 pouvoirs POUVOIRS : 3 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 8+3 POUVOIRS

RAPPORT DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Commission Affaires scolaires / Service Jeunesse

Mme ROSAY Laëtita, Responsable de cette Commission, évoque avec les membres le sujet des effectifs pour la rentrée scolaire 2024-2025 compte tenu du nombre important de départ des CM2 (27) et indique que les permanences des pré inscriptions scolaires vont avoir lieu tout début d'année afin d'anticiper les prévisions d'inscriptions.

Par ailleurs, Mme ROSAY fait part de l'ouverture de l'accueil périscolaire un quart d'heure plus tôt le matin

Commission Publications, Manifestations et vie associative

Monsieur CRESPEAU, Responsable de la Commission, propose aux membres du Conseil Municipal : **de modifier LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE RONCARO** comme suit :

Article 1 : Conditions de réservation

Proposition de modifier ces conditions comme suit :

→ **dès la validation de la demande de réservation : un acompte de 70 % du montant de la location sera sollicité**, fera l'objet d'un titre de recette exécutoire émis et adressé par voie postale à « l'organisateur » par les Services du Centre des Finances Publiques - Service de Gestion Comptable, ce qui rendra effectif la réservation de la Salle,

→ **à l'issue de la manifestation : un AVIS des SOMMES à payer du solde de la location (soit 30 %), de la casse ou perte éventuelle de la vaisselle ainsi que des options éventuelles** sera édité, transmis par voie postale à « l'organisateur », à régler auprès du Centre des Finances Publiques, Service de Gestion Comptable d'Yvetot 2 rue du Couvent 76190 YVETOT.

Par ailleurs, il est sollicité un chèque de caution d'un **montant de 350 €uros** non encaissé afin de garantir les dégradations du matériel et des locaux mis à disposition.

Cette caution, en cas de dégradation constatée, ne sera restituée qu'après constat de l'état des lieux sortant réalisé avec l'agent responsable de la Salle et paiement par l'utilisateur de l'intégralité des dommages

En cas de non règlement du solde de la location, la Commune se réserve le droit de prélever la somme correspondante sur le chèque de caution.

Article 2 : Fonctionnement

Proposition d'ajouter et de compléter les informations suivantes :

Lors des forfaits suivants :

- Forfait vin d'honneur et journée selon le planning des activités, **la Salle doit être remise dans son état initial ainsi que la cuisine,**
- Forfait « week end » du vendredi 14 h 30 au lundi 10 h 00, **la Salle doit être remise dans son état initial ainsi que la cuisine pour le dimanche soir**

Article 7 : Matériel / équipement complémentaire mis à disposition et utilisation

Proposition d'ajouter et de compléter les informations suivantes :

- **des grilles d'exposition (sur demande – 6 maximum),**
- **des tables manges debout (option payante : 10 €uros l'unité – 6 au maximum),**
- **à compter du 01.01.2024 : un arche à ballons (option payante : 15 €)**

Concernant la prestation liée au rangement de l'équipement de la Salle :

Vaisselle, tables et chaises mise à disposition devront être laissées dans la Salle Roncaro pour vérification lors de la restitution des clefs par l'agent responsable de la Salle

Suppression des options proposées aux organisateurs de ranger tables et chaises dans le local prévu à cet effet ainsi que le forfait ménage de 20 €.

Proposition d'instaurer uniquement cette prestation : «les tables et chaises sont lavées par les agents communaux puis rangées dans le local prévu à cet effet ».

de préciser et de compléter dans **LA TARIFICATION** les éléments suivants :

- ◆ « concernant la formule 1 journée avec repas » ne pourra avoir lieu uniquement du **LUNDI au JEUDI,**
- ◆ **concernant la manifestation organisée une fois par an par une association héricourtaise :**

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT (CHAUFFAGE, ENTRETIEN ...) de 50 €

Adopté à l'unanimité des membres présents

VOTANTS : 8 + 3 pouvoirs POUVOIRS : 3 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 8+3 POUVOIRS

Monsieur CRESPEAU Martial informe les membres de l'obtention du label sportif TERRES DE JEUX 2024 suite au dépôt de candidature effectué auprès du Comité Départemental Olympique et Sportif en prévision notamment des Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS en juillet 2024.



Ce label est destiné à mettre en valeur les pratiques du sport et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien en partenariat avec notre école, nos associations.

A ce titre, Monsieur CRESPEAU propose aux membres de procéder à l'acquisition de supports de communication, 6 Kakemonos à l'effigie des Terres de Jeux 2024

Adopté à l'unanimité des membres présents

VOTANTS : 8 + 3 pouvoirs POUVOIRS : 3 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 8+3 POUVOIRS

Par ailleurs, Monsieur Crespeau rappelle la programmation des événements suivants :

- le vendredi 15 décembre : Noël du Personnel Communal dans les locaux de l'Ecole
- le lundi 08 janvier 2024 : Cérémonie Vœux du Maire 18 h 30 Salle Roncaro

QUESTIONS DIVERSES

ENQUÊTE DE RECENSEMENT 2024 : recrutement / rémunération

Une enquête de recensement de la population de la Commune de Héricourt en Caux est organisée en 2024 à partir du **jeudi 18 janvier jusqu'au samedi 17 février 2024.**

Lors de la séance du 26.06.2023, le Conseil Municipal a délibéré :

- sur la désignation de Mme HINFRAY Valérie, adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe en qualité de coordonnatrice de cette enquête considérant son accord, laquelle sera en charge de la mise en place de l'organisation et de son suivi,
- l'appel à candidatures de 2 agents recenseurs pour cette période.

Il est proposé de fixer la rémunération :

- ◆ du coordonnateur à une rémunération forfaitaire de 25 heures en heures supplémentaires,
- ◆ des agents recenseurs comme suit :
 - 1.53 € par bulletin individuel rempli,
 - 1.05 € par feuille de logement remplie.

Ces agents seront donc rémunérés en fonction du nombre de feuilles de logements et de bulletins individuels réellement collectés et retranscrit en une base horaire de travail.

Considérant les candidatures de Mmes LECHIEN Christelle et ROUSSEL Marie Agnès toutes deux agents de la Collectivité,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émettent un AVIS FAVORABLE :

- ➔ au recrutement de ces deux agents recenseurs (incluant les réunions de formations ainsi que la tournée de reconnaissance),
- ➔ à la rémunération du coordonnateur ainsi qu'aux agents recenseurs,
- ➔ autorisent Monsieur le Maire à viser tout document afférent à cette enquête de recensement.

Adopté à l'unanimité des membres présents

VOTANTS : 8 + 3 pouvoirs POUVOIRS : 3 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 POUR : 8+3 POUVOIRS

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. CAUCHY déclare la session close

M. CAUCHY Emmanuel	
M. CRESPEAU Martial	
Mme DESAUBRY Maud	Excusée donnant pouvoir à CAUCHY Emmanuel
Mme ROSAY Laëtitia	
M. CORUBLE Jérôme	
M. PICARD Philippe	
Mme LEROND Isabelle	
Mme MAHIEU Justine	Absente
Mme MABILLE Brigitte	Excusée
Mme BOUVAERT Florence	Absente
Mme MARTINEZ Florence	Excusée donnant pouvoir à ROSAY Laëtitia
M. HEBERT DE BEAUVOIR Charles-Henri	Excusé donnant pouvoir à CRESEPEAU Martial
M. DELBROUCK Jean	
M. GRANCHER Sébastien	